



L'école anticapitaliste



NPA

NOUVEAU PARTI
ANTICAPITALISTE

Bulletin des militants du NPA76 dans l'Éducation Nationale.

Sommaire : P.1 Editorial, Un gouvernement qui favorise les inégalités | P.2 Pour une vraie réforme des rythmes scolaires | P.3 : Loi d'orientation pour l'école : refondation ou continuité de l'école capitaliste ? | P.4 : Le projet de loi Fioraso pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche, petit clône des LRU.

Editorial : Un gouvernement qui favorise les inégalités !

Les débats à l'Assemblée Nationale sur la loi d'orientation et de refondation de l'école, présentée par Vincent Peillon, ont commencé. Cette loi se situe dans la stricte continuité de la politique scolaire des gouvernements de Chirac et Sarkozy. Toutes les contre-réformes votées depuis la loi Fillon de 2005 sont ainsi confirmées de la maternelle au baccalauréat. Le socle commun, qui instaure des enseignements au rabais, est même érigé par le gouvernement Hollande/Ayrault en «principe organisateur» de l'enseignement obligatoire. Derrière cette appellation se trouve la volonté de renforcer une école à deux vitesses, celle pour les élites et celle pour la majorité des jeunes pour qui, l'unique ambition se résumera à la maîtrise des bases scolaires.

Au-delà, avec ce projet de loi d'orientation, le gouvernement pose les bases de nouvelles attaques contre l'enseignement public, les personnels et la jeunesse :

Cette loi s'en prend au cadre national de l'école. Avec les projets éducatifs territoriaux (mesure phare du décret sur les rythmes scolaires) et les contrats d'objectifs tripartites avec les collectivités locales dans le second degré, se dessine une école différenciée suivant les territoires. Ajoutons à cela le nouvel acte de décentralisation, qui prépare le

transfert des cartes de formations professionnelles initiales et de l'orientation aux régions, une manière de soumettre l'enseignement et la jeunesse aux besoins des patrons locaux.

Cette loi s'en prend également aux statuts des personnels. C'est notamment le cas pour les conseillers d'orientation, les enseignants des disciplines artistiques, mais également au travers de la création d'un conseil école-collège sans garanties statutaires pour les professeurs concernés.



Il faut le dire, l'inscription dans la loi de la création de 60000 postes d'enseignants est un enfumage, une fiction qui ne résiste pas à l'examen des dotations horaires et cartes scolaires pour la rentrée 2013. De même, il n'y a pas trace d'un embryon de rétablissement la formation des

enseignants, il s'agit plutôt d'un formatage qui s'intègre dans l'objectif de redéfinition des missions et des statuts dans le cadre toujours existant de la « mastérisation ».

Le NPA condamne cette réforme qui renforce les inégalités. Elle ne comporte aucune

avancée, sa nocivité ne fait aucun doute. Elle doit être retirée. Le NPA considère que le décret sur les rythmes scolaires, dont les enseignants exigent l'abrogation en l'état, constitue la première application concrète de la loi d'orientation. Elle en donne un avant-goût.

Suite à la grève du 12 février qui a été suivie par près de 60% des enseignants dans le premier degré, la FSU (principale fédération syndicale de l'éducation nationale) fixe comme seule perspective une journée de manifestation le samedi 6 avril sur une plateforme revendicative « non négociable non amendable », comme elle l'a présenté en intersyndicale, qui ne demande pas le retrait de la loi d'orientation ni l'abrogation du décret sur les rythmes mais uniquement sa réécriture, et le report de son application à la rentrée 2014.

Il faut donc tout faire pour proposer d'autres perspectives. Dans l'enseignement supérieur, le SNESup (FSU), SUD et la CGT (ainsi que sauvons la recherche et sauvons l'université) appellent à la grève le 21 mars. L'intersyndicale parisienne du primaire, qui regroupe tous les syndicats (Snuipp-FSU, FO, CGT, Sud, CNT et Se-Unsa), sur la position de l'abrogation du décret et qui appelle à la grève le lundi 25 mars, jour où le Conseil de Paris doit trancher s'il applique la réforme dès la rentrée 2013 ou reporte en 2014. L'appel

national à la grève des fédérations FO, CGT, Sud et CNT le jeudi 28 mars dans le primaire et le secondaire, là aussi, sur la base de l'exigence de l'abrogation du décret est un autre point d'appui important. Ces journées de grève doivent être réussies, elles posent des jalons pour la construction d'un mouvement d'ensemble de toute l'Education.

La question des mots d'ordre devient cruciale pour la suite de la mobilisation. Un des plus grands risques est d'enliser les noyaux mobilisés dans des batailles locales, commune par commune pour obtenir le report comme à Paris ou pour obtenir une « bonne application » du décret sur les rythmes dans toutes les communes où le décret ne s'appliquera de toute façon qu'à la rentrée 2014.

Il faut combattre dès maintenant un morcèlement de la mobilisation dans des batailles locales dans lesquels tout le monde sera au final perdant, en mettant en avant le mot d'ordre de l'abrogation du décret, du retrait de la loi d'orientation et de la création de tous les postes nécessaires (RASED, etc.) Il faut souligner que les réformes qui touchent le primaire, le secondaire et le supérieur poursuivent les mêmes objectifs : territorialisation de l'enseignement, soumission accrue aux besoins du patronat, attaque contre les personnels.

Pour une autre réforme des rythmes scolaires !

Une vraie réforme des rythmes scolaires du primaire est nécessaire. Au lieu de cela, le ministre Peillon ne nous propose qu'un bricolage bien en deçà des enjeux réels. En moyenne, les journées seront allégées de 45 min et une demi-journée d'enseignement sera ajoutée (le mercredi de préférence, autant ne pas courroucer le secteur du tourisme...). Pour combler le temps libéré dans la journée, les communes proposeront, gratuitement ou non, des activités "périscolaires". Ces activités étant financées par les communes, les inégalités territoriales seront renforcées. Et au bout du compte, le temps de présence effective des élèves à l'école sera... allongé.

Du côté des enseignants, toujours aucune

augmentation de salaire en vue, malgré l'augmentation des frais de transport et des frais de garde d'enfants qu'engendrerait la réforme.

Une vraie réforme des rythmes scolaire devrait, entre autre :

- Diminuer le temps hebdomadaire des élèves en classe et les effectifs par classe.
- Supprimer l'aide personnalisée (qui rajoute du temps de travail aux élèves en difficulté) et renforcer les RASED.
- Abandonner les programmes de 2008 à cause de leur non-sens.

Le succès de la journée de grève du 12 février montre que les enseignants ne sont pas résignés. Le retrait de la réforme est possible.

Loi d'orientation pour l'école : refondation ou continuité de l'école capitaliste ?

Annoncée au printemps dernier, la « loi de refondation » pour l'école concoctée par M. Peillon est loin de présenter une rupture avec les politiques libérales menées précédemment. Au contraire, elle est par beaucoup de ses aspects, en continuité totale avec l'école telle que la conçoivent la droite et le patronat.

Des créations de postes ? Vraiment ?

Les 60000 postes annoncés, volés à d'autres ministères en passant, ne constituent qu'un saupoudrage au regard de ce que nous pouvons appeler une urgence scolaire, en effet cela ne revient absolument pas sur les suppressions précédentes et les élèves des classes populaires qui ne peuvent compter que sur l'école publique seront les premiers mis de côté dans un système avec des classes surchargées ou le climat scolaire se résumera à « marche ou crève ».

Parmi les mesures prises apparaissent les « Emplois d'Avenir Professeur » (EAP) qui, au contraire d'être de véritables pré-recrutements (l'étudiant est payé pour étudier à destination des métiers de l'enseignement), sont un service obligatoire que l'étudiant devra effectuer en plus de ses études (ce qui, par le temps demandé, grèvera ses chances de réussite aux examens et concours).

Ainsi, étudiants et enseignants, ne voient pas où est le « changement » demandé dans les urnes, effectifs chargés, emplois de temps morcelés et conditions de travail dégradées seront toujours leur quotidien.

Des missions de l'école évacuées vers les collectivités territoriales et le milieu associatif

en l'état actuel du texte de loi, retravaillé par les députés, beaucoup des missions

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES



d'enseignements seraient reléguées à la notion « d'activités », notamment les enseignements artistiques. A l'heure d'une réforme des rythmes scolaires qui se met en place dans le premier degré, on imagine bien que des enseignements soient relégués sur le temps périscolaire, y compris dans le second degré, où l'éducation musicale et les arts plastiques se joindraient dans des « activités » autour d'un « patrimoine culturel », dispensé par les « collectivités territoriales » ou les « associations partenaires de l'école », avec pour objectif premier d'économiser sur les salaires, un contrat précaire coutant moins cher qu'un enseignant.

Des formations et une orientation régionalisées

Dans cette loi, les diplômes ne sont plus nationaux, à l'image des universités qui définissent aujourd'hui le contenu de leurs diplômes, c'est le conseil régional qui arrêtera de la « carte des formations », cette décision, associée à l'ouverture des locaux des établissements aux entreprises et aux associations prévue dans le texte, mettra l'enseignement sous contrôle des employeurs, soucieux d'avoir accès à un vivier de main d'oeuvre à bas coût. De plus, les CIO (centres d'information et d'orientation), tels qu'ils existent aujourd'hui dans l'Education Nationale, seront confiés aux régions. Les COPsy (conseillers d'orientation psychologues) deviendront ainsi des presque-agents du Pôle

Emploi, définissant l'orientation des élèves en fonction des besoins du patronat régional.

Les « compétences » : le maître-mot de l'école du patronat

Les « compétences », définies dans un socle pour tous et l'excellence pour quelques-uns, sont le fil conducteur de l'école de la sélection sociale que renforce cette loi. La scolarité sera coupée en deux : « l'école du socle » (regroupant le premier degré et une partie du collège) pour les uns et les poursuites d'étude pour les autres ; avec à chaque étape les mécanismes de sélection propres à évacuer la difficulté scolaire plutôt que de lutter contre-elle.

Le projet de loi Fioraso pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche, petit clône des LRU

La situation de l'Enseignement Supérieur est catastrophique. L'ensemble des Universités est en déficit, 19 d'entre-elles sont en faillite. Les budgets sont gelés depuis 2007, des postes et des filières sont supprimés, les conditions d'études et d'examens se dégradent. C'est le résultat de l'autonomie budgétaire instaurée par la LRU (Loi relative aux libertés et responsabilités des universités) couplée au désengagement de l'État.

Ce n'est pas près de s'améliorer puisque le projet de loi s'inscrit pleinement dans la logique des contre-réformes précédentes (LMD, LRU, Arrêté Licence...). Au programme : rigueur budgétaire, mise au pas des enseignants quant à leur liberté pédagogique et mainmise du privé sur les choix des laboratoires de recherche.

La nouvelle loi cherche à aller plus loin dans l'autonomie des universités. L'Enseignement Supérieur doit contribuer « à la croissance et à la compétitivité de l'économie » mais surtout « aux besoins des secteurs économiques et à leur évolution prévisible ».

L'une des conséquences de la future réforme est la procédure permettant aux universités

Ce projet de loi est donc véritablement à combattre, il n'est pas porteur d'une école émancipatrice pourvoyeuse d'une culture de haut niveau pour touTEs. Il consiste à exploser véritablement ce qui fait le ciment d'une éducation nationale (même enseignement sur l'ensemble du territoire, des personnels qualifiés et recrutés nationalement, une réelle éducation prioritaire envers les classes populaires...). Les responsabilités politiques et syndicales à la gauche de ce gouvernement sont grandes : un affrontement réel à sa politique est nécessaire.

d'être accréditées pour délivrer un diplôme. Une licence obtenue par un étudiant aura beau être reconnue dans une nomenclature nationale, sa qualité et son contenu seront encore plus marqués par l'établissement, voire l'année dans laquelle elle aura été obtenue. Les diplômes seront encore plus individualisés. Les parcours différenciés, qui avaient été « écartés » de l'arrêté licence de 2011, reviendront par la fenêtre.

De plus, la création de trente pôles universitaires en France permettra de regrouper les universités sur la base d'un bassin économique en fusionnant les universités ou en créant des « communautés scientifiques ». L'objectif est de spécialiser chaque université en fonction des besoins économiques du bassin industriel.

Enfin, avec la notion de transfert immédiat des activités de recherche vers l'économie, il faudra que les sujets de recherche répondent aux besoins des entreprises.

POUR NOUS CONTACTER :

NPA76 - 40 Rue des Murs St-Yon - 76100 ROUEN
tel : **02 35 63 32 02** site : **www.npa76.org**
courriel : **contact@npa76.org**